

# **Chapitre 4**

**Julien Antoine DURAND**  
**(1760 – 1825)**

**Et son fils**  
**Julien François Mary**  
**DURAND de GASSELIN**

**Julien Antoine** naît le 14 décembre 1760 à Saint-Clément, Nantes.

Son père François Julien décède le 13 février 1772, et sa mère Anne Rochette le 22 avril 1784.

## **Premier mariage**

Il se marie le 28 janvier 1788 à Chauvé avec Julienne Françoise Rannou. Le mariage est célébré par son oncle, Pierre Jean de Dieu Durand, Recteur de Bourgneuf en Mauges, diocèse d'Angers. Sur l'acte de mariage, il est indiqué qu'il est fils du feu Noble Maître François Julien Durand, Conseiller du Roy, juge au siège Royal des traites. Son épouse est fille du feu Maître Jean Marie François Pélagie Rannou, notaire et procureur au duché de Retz, et de Julienne Anne Biré, sa veuve, native de St Hilaire de Chaléons.

Julienne a encore sa mère, et ils sont chacun entourés de leurs familles respectives. La liste de ses témoins est longue sur l'acte de mariage : tous leurs frères et sœurs.

Julien Antoine est indiqué comme étant négociant, et il vit dans la paroisse Sainte Croix à Nantes. De cette union naît un enfant, le 18 décembre 1788 à Chauvé : Julien François Mary Durand. Julienne accouche chez sa mère à la Rivière Mullon, dans la commune de Chauvé. Hélas, Julienne décède quelques jours plus tard, le 31 décembre 1788.

A 28 ans, Julien Antoine est veuf avec un enfant à charge. C'est très certainement la grand-mère de Julien François qui élèvera l'enfant dans cette propriété de la Rivière Mullon, un château du 16<sup>ème</sup> siècle.

Ce n'est donc pas une situation facile pour Julien Antoine, à la veille de révolution.

D'après les papiers examinés par le notaire au moment du décès de Julien Antoine, celui-ci avait modifié la communauté de biens avec son épouse décédée. C'est donc le fils, Julien François, qui sera l'unique héritier de sa mère.



## Deuxième mariage

Le 27 frimaire de l'an 2 de la République, c'est-à-dire le 17 décembre 1793, Julien Antoine se remarie à Nantes avec Jeanne Louise Thébault.

L'acte de mariage indique que Julien Antoine est négociant, âgé de 33 ans, veuf de Julienne Françoise Rannou, et qu'il est domicilié à Nantes. Jeanne Louise Thébault, âgée de 21 ans est la fille de Pierre Thébault de la Monderie, conseiller procureur du Roy de la Maîtrise particulière des Eaux, Bois, Forests de la ville et Comté de Nantes, et de Elisabeth Delaire.

La situation financière de Julien Antoine ne devait pas être très confortable. Lors d'un jugement arbitral du 5 juillet 1810 (sur lequel nous reviendrons), et avant de se marier, Jeanne Louise Thébault avait reçu une somme de 300 livres. Elle a eu ensuite une dot de 3 000 livres lors de son mariage. Julien Antoine a de son côté apporté la somme de 10 000 livres dans la communauté de biens avec son épouse.

Pierre Thébault s'était engagé auprès de son gendre à lui verser annuellement 600 livres, en avance sur l'héritage futur de son épouse. L'époque troublée de guerre civile avait obligé Pierre Thébault à arrêter ces versements, ce que Julien Antoine avait contesté. Un jugement arbitral avait conclu, à une date que nous ne connaissons pas, que Julien Antoine et son épouse, en compensation, pourraient jouir de la maison qu'ils occupaient sans payer de loyer.

Le 19 fructidor de l'an 2 de la République, c'est-à-dire le 5 septembre 1794, nait leur premier enfant, Anne, à Nantes. Julien Antoine Durand est marchand, âgé de 33 ans, natif de Saint Clément, et domicilié section et place de l'Egalité à Nantes (aujourd'hui Place Royale). Il y a 2 témoins cités sur l'acte de naissance :

- Pierre Thébault, le grand-père maternel de l'enfant. Il est administrateur provisoire des Eaux et Forêts du département de la Loire Inférieure, âgé de 64 ans, et demeure à Nantes section de la Concorde, rue de la Commune
- Anne Julie Thérèse Durand, une sœur de Julien Antoine. Elle est âgée de 29 ans et est à cette date veuve de Pierre Morel. Elle demeure section la Halle, rue Crébillon

Le couple n'a pas de chance, car leur premier enfant décède deux jours plus tard à leur domicile. Le couple aura d'autres enfants par la suite.

## La constitution du domaine de Gasselin

Dans les papiers examinés par le notaire au moment du décès de Julien Antoine, il est notifié que la fratrie des enfants de François Julien (père de Julien Antoine), après le décès de leur mère Anne Rochette (en 1784), mettra en 1792 un terme au partage de l'héritage.

Nous n'avons pas le détail de ce partage, mais cela peut signifier que Pierre Jean Durand, le propriétaire du domaine de Gasselin, aurait fait un testament au profit de ses neveux. Sa situation de prêtre réfractaire était dangereuse, il finira tragiquement en 1794 avec les troupes du Général d'Elbée sur l'île de Noirmoutier.

Il faudra attendre les années 1796 – 1797 pour que la fratrie entre réellement en pleine propriété, et qu'ils commencent à effectuer des partages et échanges entre eux.

Julien Antoine a voulu reconstituer un domaine autour de la maison de maître de Gasselin, qu'il souhaite avoir en tant qu'aîné. Pour cela, il rachète le 30 juin 1797 à sa sœur Geneviève Adélaïde, la moitié des terres dont celle-ci a hérité, pour une valeur de 3 000 francs, payable à 10 ans, avec un intérêt de 5%, exigible chaque année en portion égale par semestre.

Il achète le 23 août 1797 à Julien Joseph, le cinquième indivis dans la maison et terres au village de Gasselin, pour 3 000 francs qu'il paye immédiatement.

Le 17 ventôse an 6, c'est-à-dire le 7 mars 1798, d'après une liste des vendeurs, aux archives départementales du Maine et Loire, Julien Antoine vend un pressoir et un cellier de la cave extérieure.

D'après cette même liste aux archives départementales du Maine et Loire, Julien Antoine Durand vend le 29 thermidor an 9, c'est-à-dire le 17 août 1801, une petite chambre et terrasse située à la Varenne.

Au vu d'une étude du cadastre de 1830, il restait entre les héritiers vivants de Julien Antoine et Julien Joseph, et de leurs deux sœurs Anne Julie et Geneviève Adélaïde, 68 hectares de terres avec des maisons (dont près de 83% appartenait aux héritiers de Julien Joseph. A cette date (1830), les héritiers de Julien Joseph avaient en indivis la propriété de la Bridonnière et des terres alentours, et les trois héritiers de Julien Antoine s'étaient partagé l'héritage de leur père.

Sur le cadastre, il ne reste que Achille (plus jeune fils de Julien Antoine) comme propriétaire, son frère et sa sœur ont peut-être vendu leur part. Les détails sont précisés dans le chapitre sur Gasselins.

A cette date Anne Julie et sa sœur Geneviève Adélaïde vivaient encore. Nous ne savons pas ce que la troisième sœur de Julien Antoine, Louise Félicité, a fait de son héritage de Gasselins.

Le domaine ainsi constitué par Julien Antoine lui permet d'en récolter les revenus, ce qui lui sera utile pour aider sa femme à régler ses problèmes d'héritage, en particulier vis-à-vis de son frère. Nous y reviendrons plus tard.

## **Descendance et famille de Julien Antoine**

**Anne** est donc décédée en **1794**, deux jours après sa naissance.

Le 11 août **1795** naît un fils, **Charles**, à Nantes. Le couple réside toujours à Nantes, au même endroit, et Julien Antoine est toujours négociant. N'ayant retrouvé aucune trace de Charles, ni de son acte de décès, on suppose qu'il est décédé dans son jeune âge.

Le 31 mars **1797**, naît à Nantes une fille, **Eugénie** Durand. La situation du couple n'a pas changé, et ils ont choisi comme parrain de l'enfant, Julien Joseph Durand, l'oncle.

Eugénie est décédée à presque 80 ans, le 29 octobre 1876, dans la propriété de la Pierre Percée, dont elle avait hérité, à la Chapelle Basse-Mer. Elle ne semble pas avoir eu de descendance.

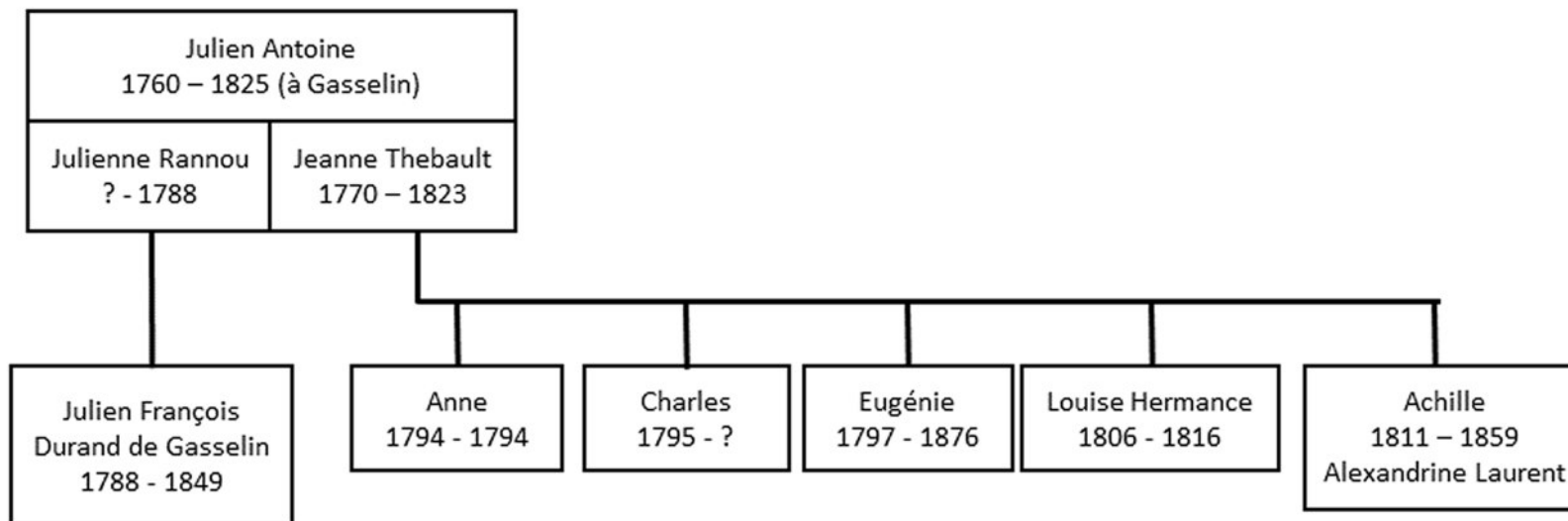
Le 16 août **1806** naît à Nantes Louise Hermance. Elle décèdera prématurément à l'âge de 9 ans.

Jeanne Louise Thébault vit à Nantes, elle a déménagé pour habiter rue Richebourg.

Julien Antoine a changé de métier, il est receveur principal des droits réunis à Beaupréau, département de Maine et Loire. Il a 46 ans, il pourrait être rentier, comme son frère Julien Joseph qui se déclare comme tel, témoin sur l'acte de naissance de Louise Hermance. Il est à noter que Julien Joseph se fait appeler Durand-Gasselins dans cet acte, alors que son frère Julien Antoine continue à s'appeler simplement Durand. Nous essayerons de comprendre pourquoi dans le chapitre concernant Julien Joseph.

Le dernier fils de Julien Antoine et Jeanne Louise, **Achille**, nait à Nantes le 24 septembre **1811**.

Achille mène une carrière d'officier dans l'infanterie de marine. Il terminera Capitaine. Il se marie en 1848 à Rochefort, et décède à l'âge de 48 ans dans l'hôpital militaire thermal de Vichy en 1859.

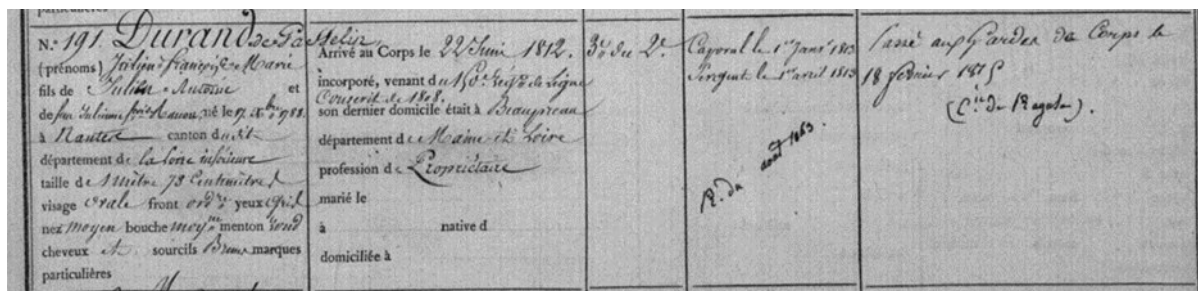


### **Son premier fils : Julien François**

Le fils de Julien Antoine de son premier mariage, Julien François, hérite en 1810 des biens qu'auraient dû avoir sa mère.

Il vend plusieurs de ces biens pour environ 20 000 francs. Cette vente lui procure une autonomie financière. Il habite Nantes, place Graslin, maison Villemain, et sur les documents consultés aux hypothèques de Nantes, il est connu sous le seul nom de Durand.

Il intègre l'armée en 1812 à l'âge de 24 ans, comme le montre le registre militaire suivant :



Il se fait alors appeler « Durand de Gasselin ».

La particule semble avoir été ajoutée, car sur son acte de baptême il s'appelle simplement « Durand » comme son père. Peut-être que, comme son oncle Julien Joseph a décidé d'accoler le nom de Gasselin à son nom de famille bien qu'il n'y ait pas eu de jugement civil de changement de nom de famille, il a voulu se faire une notoriété lui aussi en tant que militaire.

Et comme son père possédait la maison de maître du hameau de Gasselin, il a décidé d'ajouter une particule au nom de Gasselin pour se distinguer.

Son demi-frère Achille, qui héritera plus tard de la maison de maître de Gasselin, et fera aussi une carrière militaire, n'a pas suivi la même voie et a continué à se faire simplement appeler Durand. Mais il n'était pas l'aîné de cette fratrie.

Nous ne connaissons pas précisément la carrière militaire de Julien François, mais quelques éléments permettent d'en avoir une idée :

- Il fait partie des conscrits de l'année 1808, et est recruté le 22 juin 1812. La campagne de Russie de Napoléon vient de commencer, et il faut remplacer en France les troupes qui partent au front
- Il devient caporal le 1 janvier 1813, puis 4 mois plus tard sergent.
- En 1814, il est dans le 29<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, et il est nommé lieutenant de cavalerie le 20 décembre
- En février 1815, il est muté aux gardes corps
- En 1825, au décès de son père il n'est plus militaire, mais sur son acte de décès il est précisé qu'il avait été capitaine de gendarmerie.

Après le décès de son père Julien Antoine, en 1828, il habite Nantes sur l'île Feydeau, au 12 Quai Duguay Trouin. Il crée à Nantes avec deux associés, dont Edme Fouquet, une entreprise générale de voitures publiques dites « Les dames blanches », en commandite simple, dont le siège est à Paris. L'entreprise reçoit l'autorisation du préfet de police de Paris, d'exploiter 3 lignes sur Paris de voitures tirées par plusieurs chevaux. Ils sont en concurrence avec un autre nantais, qui a créé les lignes d'Omnibus à Nantes, et qui se lance aussi sur Paris. Les débuts de cette aventure sont très prometteurs, mais l'hiver rigoureux de février 1830 en aura raison, car le prix des fourrages a tellement augmenté que cela met en faillite leur entreprise. Le concurrent nantais pense aussi qu'il est ruiné, et se suicide.

Mais l'aventure des omnibus à Paris continuera, et c'est l'ancêtre des réseaux de transport collectifs à Paris et en France.

*Voir article sur cette société innovante en fin du chapitre*

En 1844, à l'âge de 56 ans, Julien François commence une nouvelle carrière de juge de paix. Curieusement, comme on le constate sur la fiche de suivi de sa carrière de magistrat : il n'a plus de particule à son nom de famille.

Il décède à 61 ans, le 27 mai 1849 à Grand Champ (Morbihan), où il était en fonction. Son acte de décès comporte le nom de famille « Durand de Gasselin ». Comme il n'a pas eu de descendance, cette « bizarrerie » reste inexpiquée.

Annuaire rétrospectif de la magistrature *xx<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*

### Fiche Magistrat : Julien François Marie DURAND GASSELIN

[CLIQUER ICI POUR EXPORTER LA FICHE](#)  
**Né le :** 17 décembre 1788 à Chauvé [Loire-Inférieure]

*Dans le tableau ci-dessous, un clic sur le lieu affiche les magistrats ayant exercé en même temps et dans la même juridiction que Julien François Marie DURAND GASSELIN*

Afficher  entrées par pages Rechercher :

Fonction	Lieu	Juridiction	Classe	Date de nomination	Observations
Juge de paix	Tréguier	Justices de paix		21/02/1844	
Juge de paix	Grand-Champ	Justices de paix		05/04/1844	

Résultats 1 à 2 sur un total de 2 Précédent  Suivant

**Fin d'activité le** 09/04/1848 - **Motif :** Remplacé

**SOURCES**

**Registre matricule :**

- Métropole CARAN, Cote : BB/6\*/537 n° 11510

**Abréviations :**

- CARAN (Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales, Paris)
- CAC (Centre des archives contemporaines, Fontainebleau)
- CAOM (Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence)

## Retour à Julien Antoine

Revenons à Julien Antoine et à son métier de receveur des droits réunis, qu'il exerce dans le Maine et Loire, à Beaupréau. Il s'agit de l'administration fiscale qui réunit l'enregistrement des transactions, les contributions directes sur la propriété immobilière, les revenus mobiliers, ceux du commerce et de l'industrie, ainsi que les impôts directs et sur les portes et fenêtres.

Il est probable que son métier de négociant ne rapporte pas suffisamment, car il n'a pas un sens aigu du commerce, comme l'a son frère Julien Joseph. Il pourrait vivre de ses rentes, mais sa femme Jeanne Louise a des problèmes de succession qui semblent lui coûter cher. Il choisit donc un métier de fonctionnaire vers 45 ans. Il peut se considérer comme un notable en Maine et Loire, puisqu'il est propriétaire sur Gasselin, mais il lui est peut-être plus facile de se faire embaucher à Beaupréau, où se trouve l'administration dont dépend la commune de La Varenne.

La vie familiale de Julien Antoine est donc bousculée. Il est fort possible qu'il ait décidé de vivre avec son épouse à Beaupréau. C'est ce qui ressort de l'acte de naissance de leur dernier fils **Achille**, né à Nantes le 24 septembre **1811**. Jeanne Louise accouche dans la demeure de la sœur de Julien Antoine, Anne Julie veuve Morel, qui habite rue Contrescarpe, maison Goujon, cinquième canton.

Il n'est pas rare, même aujourd'hui, pour des gens qui vivent éloignés du lieu dont ils sont originaires et auquel ils sont attachés, de vouloir que leurs enfants naissent dans le lieu de ce qu'ils considèrent comme celui de leurs origines.

Le choix d'aller accoucher chez Anne Julie peut s'expliquer aussi parce qu'ils sont propriétaires voisins dans le hameau de Gasselin (voir le chapitre sur le « Domaine de Gasselin »). Anne Julie est seule et vit certainement avec sa fille Laure, qui a 18 ans et qui sera d'une grande aide pour sa tante pendant cette période. Il y a beaucoup de signatures « Durand veuve Morel » sur les actes civils concernant les familles des frères et sœurs d'Anne Julie.

Il existe donc certainement une relation serviable avec toute sa famille, malgré le procès intenté par Anne Julie, et dont l'acte du 24 juillet 1810 condamne la fratrie des Thébault, Aimé Jacques, Elisabeth ex religieuse, et Jeanne Louise, à régler une dette de 732 francs, avec les intérêts de 202 francs.

## Les procès

Le 28 mars 1803, Julien Antoine Durand, négociant, et Jeanne Louise Thébault son épouse, demeurant à Nantes, font appel au tribunal civil de Nantes, après une non-conciliation rapportée par le juge de paix du Loroux Bottereau. Pierre Thébault de la Monderie, le père de Jeanne Louise, décède le 19 juillet 1801. Il laisse derrière lui une dette de 2 000 francs. Jeanne Louise a une sœur, Elisabeth, qui est religieuse au couvent de la Regripière (Vallet), et un frère, Aimé Jacques André.

Julien Antoine et sa femme acceptent de payer les deux tiers de la somme, et souhaitent qu'Aimé Jacques André en prenne un tiers à sa charge. Il se trouve que le couvent de la Regripière a été fermé autoritairement le 1er octobre 1790, ce qui a obligé les religieuses à se réfugier chez leurs parents. Jeanne Louise et sa mère, toujours vivante, ne sont pas en mesure de participer au règlement de la dette. Un procès est donc intenté pour obliger Aimé Jacques André à honorer 1/3 du remboursement.

Julien Antoine est toujours négociant, mais sa situation financière s'est nettement améliorée, puisqu'il prend en charge une grosse partie de la dette laissée par son beau-père.

La mère de Jeanne Louise Thébault décède le 24 août 1809. La situation financière de la mère de Jeanne Louise devait être délicate. C'est pourquoi ses enfants avaient contracté un emprunt familial auprès d'Anne Julie, laquelle réclamait son remboursement après le dénouement de l'héritage, qui a été compliqué, comme le montrent les différents procès civils retrouvés aux archives départementales. Les relations entre les enfants Thébault n'étaient pas faciles, et particulièrement les filles avec leur frère.

Un premier procès a lieu le **20 mars 1810** entre les 3 enfants Thébaut. Il s'agit d'un problème d'héritages concernant :

- la maison de la Pierre Percée, à la Chapelle Basse-Mer, sur les bords de Loire, où devait vivre leur mère jusqu'à son décès,
- des frais afférents,
- et la vente d'un immeuble à un prix minoré.

Le juge les renvoie devant un notaire pour régler le partage.

Aimé Jacques Thébault habitait déjà à la Chapelle Basse-Mer. Jeanne Louise a certainement hérité d'une partie de la propriété de ses parents, car c'est dans cette propriété qu'elle décèdera.

Un autre procès a eu lieu le **1er juin 1810** entre Mademoiselle Caroline Font Belle, lingère, fille majeure demeurant à Nantes, contre le sieur Aimé Jacques André Thébault de la Monderie demeurant à la Chapelle Basse-Mer, le sieur Durand aîné, receveur des Droits Réunis à Beaupréau et Dame Jeanne Louise Thébault son épouse, et la Dame Elisabeth Thébault, ex religieuse.

La veuve Thébault avait fait un testament pour donner une rente et une pension alimentaire aux sœurs Font Belle, car elles habitaient dans la maison de la veuve Thébault tant que celle-ci était en vie. Les héritiers affirmaient que les conditions fixées dans le testament de leur mère n'avaient pas été respectées pour que les sœurs Font Belle puissent recevoir cette rente.

Ils ont été déboutés par le tribunal !

Un jugement arbitral a eu lieu de **5 juillet 1810** entre les héritiers Thébault. Il s'agit de définir l'apport que chacun des héritiers doit à la succession. Est alors valorisé tout ce qu'ils ont touché de leurs parents avant le décès, pour permettre un partage équitable.

Les parents ont beaucoup aidé leurs enfants :

- Elisabeth Thébault a reçu un trousseau (c'est comme une dot que l'on donnait aux filles qui se mariaient) de son père quand elle est rentrée au couvent, et un acte notarié lui assurait une pension pendant qu'elle était religieuse. Son père lui a aussi donné de l'argent quand elle est sortie du couvent, et sa mère a continué à l'aider jusqu'à son décès.
- Nous avons évoqué plus haut ce qu'avait reçu Jeanne Louise, lors de son mariage avec Julien Antoine.
- Aimé Jacques a commencé par recevoir une somme de son père en 1792 pour un projet qu'il avait en allant à Cayenne. A son retour de Cayenne, il reçoit de son père de nouveau une somme, puis il a reçu de l'argenterie, des meubles et du linge, qui devaient revenir aux époux Durand.

Le jugement a donc calculé les sommes que le frère devait à ses sœurs pour un partage équitable de l'héritage.

Les tracas du couple de Julien Antoine et sa femme ne s'arrêtent pas là. Leur fille Louise Hermance qui a été placée chez les demoiselles Potet, quai de la Fosse, maison de Landaluze, cinquième canton, décède le 29 avril 1816 à l'âge de neuf ans. Les parents, qui devaient encore habiter Beaupréau n'ont pas pu se déplacer et c'est Julien Joseph qui s'est chargé de la déclaration de décès de sa nièce.

## **Fin de vie**

Le 23 juin 1823, Jeanne Louise décède à l'âge de 53 ans, à la levée de la Pierre Percée, dans la commune de la Chapelle Basse-Mer, canton du Loroux Bottereau.

Julien Antoine est alors à la retraite, car il est ex-receveur général des droits réunis de l'arrondissement de Beaupréau, mais il n'est pas cité comme étant présent. On peut imaginer que le couple vit séparé à la fin de sa vie, chacun dans la propriété respective dont ils ont hérité.

Le 20 novembre 1825, c'est au tour de Julien Antoine de décéder à l'âge de 66 ans, à son domicile de Gasselin. Son fils Julien François Marie Durand de Gasselin, qui a 37 ans et se déclarant ancien Officier, est auprès de son père car il signe son acte de décès.

Au moment de son décès, ses deux autres derniers enfants vivants, Eugénie et Achille nés de son second mariage, vivent ensemble à Nantes au rez-de-chaussée d'une maison sur l'île Feydeau, quai Turenne.

Achille a 14 ans et est donc mineur. Il a pour tuteur son demi-frère, Julien François. Eugénie et Achille vendront des biens à Nantes en 1824 et 1826 pour un montant de 35 000 francs, ce qui devait leur permettre de terminer l'éducation de Achille tout en continuant à vivre à Nantes.

Le rédacteur de l'acte de décès de Julien Antoine Durand, est son neveu Jules Durand-Gasselin, maire de la commune de La Varenne dont dépend le hameau de Gasselin. Jules est le fils de Julien Joseph Durand-Gasselin, décédé en 1823. C'est lui qui est gestionnaire des biens de ses parents à la Bridonnière, près de Gasselin, sur la commune de La Varenne.

Jules habite à Nantes, mais il a été maire de la Varenne entre 1825 et 1826.

## **Société « Godefroy Lavigne, Fouquet et Durand de Gasselin » Entreprise générale de voitures publiques dites « Les dames blanches »**

Cette société a été créée le 3 juin 1828 à Nantes, sous l'égide du notaire Jean-Baptiste Citerne, par ces 3 associés, en commandite simple pour une durée de 7 ans. Cependant son siège social est à Paris, car Edme Fouquet a reçu l'autorisation du préfet de police de Paris d'exercer cette activité pour Paris seulement.

Pour comprendre pourquoi ces 3 associés créent cette entreprise, il faut savoir que **Stanislas Baudry** obtient en 1826 de la municipalité de Nantes l'autorisation d'établir un service de voitures dans les rues de Nantes. Au départ, il établit deux lignes : Rue de Richebourg-Salorges (le long de la Loire) et Pont de la Poissonnerie (au nord-est de l'île Feydeau)-Tour Pirmil (à travers les îles de Loire). Il fait rouler deux voitures à suspension aménagées pour permettre le transport de 16 voyageurs. Stanislas Baudry est aussi un communicant : pour baptiser son entreprise, il emprunte le nom de l'opéra-comique à succès de Boieldieu, La Dame blanche. Les voitures sont peintes en blanc et portent le nom de l'entreprise. Le surnom d'omnibus apparaît cependant très rapidement. L'entreprise connaît le succès à Nantes. Il s'agit en France de la première expérience de voitures de transport public, tirées par des chevaux.

Dès 1827, il sollicite une autorisation pour Paris, mais celle-ci est d'abord refusée par le préfet Delavau. Il faut attendre un changement de gouvernement en janvier 1828 et l'arrivée du préfet De Belleyne pour que l'autorisation soit accordée. Il crée alors l'Entreprise générale des omnibus de Paris qui absorbe la compagnie nantaise. Le 12 avril 1828, deux lignes relient la Bastille à la Madeleine et au Carrousel. Huit mois plus tard, la compagnie compte 200 employés, 800 chevaux et 89 voitures.

**Edme Fouquet**, ancien militaire comme Stéphane Baudry, a suivi l'aventure nantaise des voitures omnibus, et devant le succès à Nantes recherche des associés pour monter un service sur Paris.

Curieusement, il reprend le nom des services créés à Nantes par Stanislas Baudry des « Dames blanches ». Le nom ne devait pas avoir été déposé comme on le ferait aujourd'hui auprès de l'INPI. **Julien François Durand de Gasselin**, ancien militaire, et habitant Nantes aussi, devait connaître Edme Fouquet. C'est pourquoi il se lance dans cette aventure innovante pour l'époque (aujourd'hui, on dirait une start-up). Les deux associés s'occuperont de la gestion de l'entreprise, le troisième associé (Godefroy Lavigne) s'occupant de la comptabilité, de la caisse et de la correspondance.

Les conditions de départ fixées par le préfet sont d'avoir au maximum 15 voitures, avec huit chevaux par voiture pour les lignes désignées en dehors des boulevards, et 10 chevaux par voiture pour les lignes sur les boulevards.

Ils trouvent une dizaine d'investisseurs nantais, dont Nicolas Scheppers, l'oncle de Julien François, et obtiennent plus de 100 000 francs pour lancer leur affaire.

Le succès est là mais en février 1830, l'hiver rigoureux qui fait flamber les prix des fourrages est la cause de la faillite de leur entreprise.

Stanislas Baudry se retrouve aussi dans une situation difficile. Menacé de faillite, il se suicide en se tirant une balle dans la tête devant les écuries de sa compagnie, sur les bords du canal Saint-Martin (quai de Jemmapes). En fait, son entreprise survivra à cette crise. En 1855, elle est l'élément essentiel de la Compagnie Générale des Omnibus, ancêtre de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP).

Edme Fouquet, de retour à Nantes où la concurrence est rude entre les compagnies, prend le monopole des omnibus en éliminant tous ses rivaux et obtient la création de nouvelles lignes. La « Compagnie des Dames Blanches » à Nantes durera jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Mais cette aventure de Edme Fouquet se fera sans les associés de l'aventure parisienne.

